

**TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE****LA FEUILLE DE ROUTE****QUI VEUT GOUDRONNER LE RAIL !**

Les décisions du Secrétaire d'Etat en charge des Transports annoncées le 21 juillet 2016 concernant les Trains d'Equilibre du Territoire confirment le désengagement quasi-total de l'Etat.

C'est un véritable scandale !

Seules six relations de jour (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse ; Paris-Clermont-Ferrand et Bordeaux-Toulouse-Marseille ; Nantes-Bordeaux ; Toulouse-Hendaye et Nantes-Lyon) resteraient sous l'autorité de l'Etat. Relations pour lesquelles le gouvernement annonce des investissements dans du nouveau matériel dès 2017.

Les autres relations seraient suspendues au bon vouloir et aux capacités financières des Régions à les financer. Elles ont, pour cela, jusqu'au 15 octobre 2016 pour se positionner.

Au regard de l'étranglement financier de plusieurs Régions, il est difficilement envisageable qu'elles s'engagent sur ces reprises de dessertes.

Pour certaines, majoritairement de droite, ce serait une aubaine de devancer la date d'ouverture à la concurrence des trains de voyageurs.

Pour d'autres, la solution résiderait dans un transfert du rail vers la route et le développement de la filiale routière du groupe aujourd'hui déficitaire, Ouibus.

TRAINS DE NUIT : LA CASSE SE CONFIRME

Seules les relations Paris-Briançon et Paris-La-Tour-de-Carol sont maintenues, à raison d'un aller-retour quotidien, les autres relations qui faisaient l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt n'ont trouvé aucun écho du côté des opérateurs ferroviaires, y compris de la SNCF, qui n'a pas daigné répondre à cet appel !

Leur exploitation prendrait donc fin au 1^{er} octobre 2016. Seules les lignes Paris-Tarbes-Hendaye et Paris-Nice bénéficieraient d'un sursis de quelques mois, jusqu'en juillet 2017 pour la première, et octobre 2017 pour la seconde.

La nouvelle convention TET qui lie l'Etat et la SNCF pour la période 2016/2020 serait donc conclue en tenant compte des annonces du Secrétaire d'Etat aux transports.

Le gouvernement, au travers de ces annonces, tire un trait sur la cohérence territoriale et l'aménagement du territoire assurés par ces trains d'intérêt national. Il vient, en outre, satisfaire le Président de la SNCF dans sa volonté de faire de la route le seul avenir du rail, lui qui avouait il y a peu son absence de passion pour le train.

LES VOYAGEURS ET LES CHEMINOTS RESTERONT-ILS SUR LE BALLAST ?

En plus de désertifier certains territoires déjà fortement touchés par la situation socio-économique actuelle, de priver les populations d'un mode de transport sans jamais avoir recensé les besoins et les attentes en la matière, cette décision pourrait avoir un impact sans précédent sur l'emploi à la SNCF, quels que soient les métiers, les fonctions et les grades, elle mettrait en péril la pérennité même de certaines gares quasi exclusivement consacrées aux relations Intercités, elle consacrerait, in fine, la fermeture de lignes, de guichets.

Les usagers des liaisons abandonnées n'auraient plus d'autre alternative que la route, en cohérence avec la libéralisation du marché des autocars portée par la loi Macron. Cette décision constitue donc un non-sens économique, social et environnemental.

Après s'être attaqué au FRET SNCF, à la structuration de l'Entreprise publique, à la réglementation du travail, gouvernement et direction SNCF s'acharnent aujourd'hui sur le transport de voyageurs par train en renonçant à leur rôle en matière d'aménagement du territoire.

La Fédération CGT des cheminots et ses militants, en convergence avec les associations d'usagers, comités de défense et autres associations environnementales, ne laisseront pas faire et agiront pour imposer des choix plus conformes à l'intérêt général.

Par conséquent, elle appelle tous les cheminots à rester vigilants et à se tenir prêts à riposter si d'aventure, le gouvernement devait camper sur ses positions mortifères pour l'avenir du service public ferroviaire.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :

Syndicat : Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

